



Asfad – I.S.G. REDON RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

**Intervenant Social en Gendarmerie (ISG) –
Territoire de la Brigade autonome de REDON**

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1. Un dispositif qui s'étend au niveau national	3
a) L'origine du poste	3
b) La mise en œuvre.....	3
c) l'ISG : un maillon indispensable dans le maillage partenarial.....	4
2. L'Activité de l'ISG sur l'année 2018	4
a) Nombre de dossiers traités	4
b) Caractéristiques principales des bénéficiaires	5
c) Nature des problématiques rencontrées.....	5
d) Illustration de la diversité des situations traitées	6
3. La participation à des groupes de travail et à des formations	8
a) La participation à l'ANICG	8
b) La participation au groupe d'échange local sur les violences intra-familiales du secteur de Redon ...	8
c) La participation au CISPD.....	8
ANNEXES.....	9

Introduction : Le Cadre d'intervention

L'intervenant social en Gendarmerie sur le territoire d'intervention de la brigade autonome de Redon se réfère pour son activité à la convention annuelle tripartite signée le 25 octobre 2018 entre le Groupement de Gendarmerie, l'État, les 5 communes signataires et l'Asfad.

1. Un dispositif qui s'étend au niveau national

a) L'origine du poste

La volonté de développer des postes d'intervenant social en Commissariat et en Gendarmerie s'est amorcée il y a plus de 20 ans au niveau national.

La concrétisation s'est faite de façon très progressive et a émergé dans le département d'Ille-et-Vilaine en 2006, avec la création du poste d'Intervenant social à l'Hôtel de Police de Rennes, porté par l'Asfad.

Depuis, un poste a été créé en 2013 sur la compagnie de Vitré, d'abord à l'initiative de Vitré Communauté, puis porté en 2016 par l'Asfad.

Dernièrement, la création du poste sur la brigade autonome de Redon s'est faite en novembre 2018 et également portée par l'Asfad.

Le poste est en place depuis le 15 octobre 2018 et depuis le 5 novembre 2018 sur site. Le poste est financé par les communes concernées, le département et l'État. Le poste est validé pour 3 ans.

b) La mise en œuvre

L'Association, en concertation avec les financeurs, a recruté une Assistante de Service de Social de formation à 50 % (40 % en brigade et 10 % de temps institutionnel à l'Asfad et formations).

Le territoire d'intervention comprend le secteur de la brigade autonome de Redon, incluant les communes de Redon, Sainte Marie, Bains sur Oust, Renac et La Chapelle de Brain.

❖ Organisation du poste

Pour être à proximité des habitants et des équipes de Gendarmerie, l'ISG assure toutes les semaines des permanences au sein de la Gendarmerie.

Organisation du temps de travail :

Lundi :

9h- 13h : réunions Institutionnelles à l'Asfad (2 lundis par mois) / 9h – 12h : Brigade de Redon

14h-18h : Brigade de Redon

Mercredi :

9h-12h / 14h-18h : Brigade de Redon

Vendredi :

8h-12h : Brigade de Redon

Les temps de rencontre avec les bénéficiaires se déroulent prioritairement en Gendarmerie et sont limités aux horaires d'ouverture de la brigade pour des raisons de sécurité.

Les permanences à la Gendarmerie sont publiques pour constituer des repères avec les personnes accueillies dans les locaux. Cependant, pour des raisons pratiques, il est préférable de prendre rendez-vous en contactant directement l'ISG sur la ligne fixe ou bien sur la ligne mobile.

❖ **L'origine des demandes d'intervention**

La saisine de l'ISG se fait principalement par les Gendarmes, par le biais d'une fiche de saisine type (cf. annexes) ou bien, dès qu'il est repéré un besoin ou si une situation relève de difficultés sociales et/ou familiales.

Après saisine, une prise de contact par téléphone ou par courrier est effectuée rapidement avec les personnes demandeuses, pour leur proposer un entretien.

Une orientation par les partenaires est aussi possible. Il peut s'agir de personnes déjà connues des services de Gendarmerie, ayant besoin d'être accompagnées, écoutées, renseignées sur la procédure en cours. Il peut s'agir également d'orientation de situations dans le cadre des violences conjugales, où la victime doit être informée et conseillée en fonction de son choix concernant une procédure judiciaire ou administrative.

c) l'ISG : Un maillon indispensable dans le maillage partenarial.

L'ISG est un maillon important dans la chaîne partenariale. En effet, sa place privilégiée au sein de la Gendarmerie lui permet de prendre connaissance des situations en premier lieu.

Cependant, l'ISG n'a pas pour mission de réaliser des accompagnements sur le long terme. La finalité recherchée est de prévenir la dégradation des situations sociales et familiales, en réorientant les personnes en détresse vers les interlocuteurs compétents et présents sur le territoire.

Il est indispensable d'entretenir les relations partenariales et les connaissances des dispositifs proposés par chacun.

Au vu de l'arrivée récente de l'ISG sur le poste, plusieurs rencontres sont prévues pour 2019, notamment :

- Rencontre et présentation du poste à la juriste d'AIS 35
- 09/01/2019 : Présentation du poste au CRIFEM (Équipe Mobile de Crise Intra Familiale)
- 21/01/2019 : Participation à la CISPD (Comité Intercommunal de sécurité et de Prévention de la Délinquance) et présentation du poste et missions avec le Chef de service
- 06/02/2019 : Participation à la journée d'inspection de la Brigade de Redon

2. L'activité de l'ISG sur l'année 2018

a) Nombre de dossiers traités

Sur l'année 2018, plus précisément sur novembre et décembre, l'ISG a été saisi sur 13 situations et a pu engager 11 prises en charge avec les usagers concernés, soit un taux de retour sur mise à disposition de 84,61 %.

85 % des dossiers émanent directement des services de la Gendarmerie et 15 % sont des sollicitations directes des usagers.

Les secteurs géographiques concernés correspondent à :

- 61,5 % de Redon (soit 8 dossiers)
- 15,4 % Sainte Marie (soit 2 dossiers)
- 15,4 % La Chapelle de Brain (soit 2 dossiers)
- 7,7 % hors secteur (soit 1 dossier)

19 entretiens ont été réalisés. Certaines situations ne nécessitent qu'une seule rencontre, cependant, certaines personnes ont besoin de plusieurs rendez-vous. Cela peut s'expliquer par un isolement important des personnes qui peuvent investir davantage le service.

b) Caractéristiques principales des bénéficiaires

Sur les 11 situations traitées, 7 ne sont pas connues des services sociaux.

Cela positionne l'ISG comme l'interlocuteur premier pour beaucoup de personnes et familles avec des difficultés sociales et/ou familiales.

Les victimes rencontrées sont à 30,8 % de sexe féminin et la tranche d'âge majoritaire est celle de 26/60 ans.

- 54 % des bénéficiaires sont comptabilisés comme victimes au sens où une dénonciation a été déposée en Gendarmerie (plainte ou RJ) et/ou une procédure est en cours.
- 15 % des bénéficiaires engageaient juste une démarche de conseil.
- 31 % étaient rencontrés en tant que mis en cause.

c) Nature des problématiques rencontrées

30 % des situations pour lesquelles nous avons été interpellés portent sur des faits de violence.

Nous sommes notamment intervenus auprès de 2 femmes victimes de violences conjugales ou extra conjugales.

Le reste des dossiers (soit 70 %) porte sur des faits sans violence véritablement caractérisée, ce qui n'exclut pas un contexte de vives tensions ou générant de grandes préoccupations.

Nous répertorions ainsi dans cette classification :

- les parents d'enfants en difficulté ou à risque et les différends liés à la garde
- les conflits conjugaux ou les séparations difficiles
- les personnes isolées en difficulté sociale
- les personnes atteintes de troubles psychiques en difficulté
- les différends de voisinage sans violence.

Dans toutes les situations traitées, seulement 23 % font l'objet d'une réorientation vers le service de Gendarmerie. Cela montre que pour la plupart des situations, une réponse sociale a été jugée plus pertinente et aidante que la saisie judiciaire.

Le besoin identifié relève en revanche à 38 % d'un contact avec un service social et à 23 % d'un rapprochement avec un service médical.

Les besoins peuvent bien entendu être pluriels et se compléter les uns les autres.

d) Illustration de la diversité des situations traitées

- ❖ L'ISG, 1^{er} Acteur pour désamorcer une situation de crise.

En décembre dernier, le Gendarme d'accueil reçoit une jeune de 16 ans, que nous appellerons Zoé pour préserver son anonymat, et ses parents dans un contexte de grande tension.

En effet, la jeune fille est actuellement en résidence chez sa mère et son beau-père dans une commune à 25 kms de Redon. Son père la reçoit à son domicile à Redon un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires.

Zoé est lycéenne dans un établissement à Redon, en classe de Seconde. Elle a redoublé sa seconde cette année.

Les parents sont en conflit depuis la séparation et aucune communication n'est possible entre eux.

Ils ont une autre fille qui est également en résidence principale chez la mère. Sa mère et son beau-père ont ensemble une petite fille de 18 mois.

Zoé a contacté son père un mercredi après-midi car elle ne souhaitait plus retourner au domicile de sa mère.

De ce fait, le père n'ayant pas la garde de Zoé s'est rendu à la Gendarmerie de Redon pour notifier qu'il garderait Zoé avec lui au vu de la situation.

Les Gendarmes ont contacté la maman qui s'est déplacée à la Gendarmerie, très énervée par la situation et souhaitait porter plainte contre son ex-mari.

Le Gendarme évoque avec la jeune et ses parents, la présence d'une ISG au sein de la Gendarmerie et acceptent de la rencontrer.

Dans ce contexte, l'ISG reçoit la jeune, seule, avec son accord, dans un premier temps, qui est assez réservée. L'ISG lui explique son contexte de travail et lui rappelle qu'elle est soumise au secret professionnel. Elle aide Zoé à poser des mots sur ce qu'elle vit. Elle lui confie qu'au domicile principal, tout est compliqué. Zoé a des attentes que sa mère et son beau-père ne comprennent pas.

Elle exprime qu'elle est souvent en conflit avec sa mère. Elle trouve que sa mère est très dure avec elle, notamment au niveau scolaire. Son beau-père soutient sa compagne. Zoé se sent très mal et a l'impression d'étouffer. L'ISG comprend qu'il y a très peu de sorties d'organisées ou d'activités partagées, surtout depuis l'arrivée de sa sœur, âgée de 18 mois.

Elle dit qu'elle ne se sent plus à sa place, qu'elle a des responsabilités qu'elle ne devrait pas avoir. Zoé a l'impression qu'on ne prend pas en compte ses besoins.

Chez son père, cela se passe très bien, même si des limites sont également présentes. Elle passe de bons moments et participe à des activités avec son père et sa sœur. Étant à Redon, elle peut également sortir avec des amis. Zoé respecte les règles qui sont présentes et dit ne pas être « *une ado à problèmes* ».

L'ISG reçoit son père dans un second temps. Il explique comment il fonctionne avec Zoé et sa sœur quand il les reçoit le week-end. Monsieur dit être présent également sur le plan scolaire, il se déplace aux réunions parents-professeurs, ce qui n'est pas le cas de Madame.

Il exprime qu'il est conscient que le conflit qui l'anime avec son ex-conjointe peut-être difficile pour les enfants, mais qu'il n'en parle pas quand les enfants sont avec lui.

L'ISG reçoit ensuite Madame, qui semble très agacée par la situation, dans l'incompréhension et en colère contre sa fille. Elle l'est encore plus contre son ex-mari. Ils ne se sont pas revus depuis plusieurs années et la tension monte très rapidement.

Madame est assez fermée au dialogue au cours de l'entretien puis développe son point de vue. Madame explique que c'est compliqué avec Zoé, « *elle veut faire n'importe quoi, elle ne fait rien à l'école. Elle a déjà redoublé cette année, ça n'a pas l'air de l'inquiéter* ».

A plusieurs reprises, Madame évoque le fait que Zoé doit avoir son baccalauréat, qu'elle doit davantage se concentrer sur ses cours, plutôt que sur son téléphone, c'est pour cela qu'il est très souvent confisqué au domicile. Elle évoque également le fait que Zoé s'occupe de sa sœur de 18 mois mais souvent à contre cœur.

En fin d'échange, Madame peut comprendre que Zoé souhaite également plus de temps avec son père. Elle avoue que c'est surtout cela qu'elle redoutait. Madame abandonne l'idée de déposer plainte contre son ex-conjoint. Elle ne souhaite pas, pour le moment, entreprendre une médiation familiale.

L'ISG reçoit, pour finir, Zoé et ses parents, pour négocier ensemble ce qui peut être envisagé.

Zoé ira temporairement chez son père pour apaiser les tensions actuelles. Puis, Zoé retournera comme prévu pour la première semaine de vacances de Noël chez sa mère. Il est convenu avec les parents que Zoé puisse aller certains mercredis chez son père pour lui éviter également des temps de transports scolaires importants.

Zoé a envie d'être entendue par ses parents concernant son autonomie. L'ISG propose à Zoé de contacter l'assistante sociale de son lycée afin de pouvoir être écoutée et conseillée et l'informe également qu'il existe le CRIFEM et lui donne les coordonnées.

L'ISG revoit une semaine plus tard Zoé qui s'angoisse à l'idée de retourner chez sa mère. Nous discutons sur ce qu'elle souhaite réellement. Elle souhaite être davantage chez son père, ce qui permettrait de diminuer également son temps de transport pour aller au lycée. Elle souhaite également que les tensions s'apaisent avec sa mère. Etant très proche de ses deux sœurs, elle souhaite également rester chez sa mère. L'ISG invite le père à les rejoindre. Monsieur est d'accord pour demander une résidence alternée, ce qui permettra de répondre aux demandes de la jeune. Zoé a pris contact avec l'assistante sociale scolaire. Avec son accord et à sa demande, l'ISG s'est mise en lien avec l'assistante sociale scolaire afin d'évoquer la situation avant leur rendez-vous.

Zoé discutera de la résidence alternée avec sa mère à son retour. Madame ne s'opposera pas à cette décision.

3. La participation à des groupes de travail et à des formations

Nous avons eu l'opportunité de participer à un colloque inversé le 15 novembre 2018 : « *ça s'appelle Violences Conjugales* », organisé par la SBPCPV (Société Bretonne de Psycho-Criminologie et Psycho-Victimologie) et l'Association LE POIDS DES MAUX.

a) La participation à l'ANISCG

L'Asfad est adhérente de l'ANISCG (Association Nationale des Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie), l'ISG participe au même titre que ses homologues sur le territoire aux différentes rencontres et formations proposées par l'Association.

Deux rencontres par an ont lieu par région. Ces temps permettent aux ISCG du Grand Ouest de se retrouver et de réfléchir ensemble sur leur quotidien et leur pratique professionnelle. Cette mutualisation des expériences permet surtout de lutter contre l'isolement avec :

- la transmission des informations nationales
- l'accueil des nouveaux ISCG du territoire
- l'échange sur les difficultés rencontrées dans l'organisation du poste
- l'échange sur des situations sociales complexes

Le coordinateur de l'association diffuse régulièrement par mail les informations pertinentes pour la fonction et reste un interlocuteur mobilisable en cas de situation juridiquement litigieuse et de difficultés d'exercice des missions au sein des Commissariats/Gendarmeries.

b) La participation au groupe d'échange local sur les violences intra-familiales du secteur de Redon

Un groupe de travail avec les différents partenaires de la Communauté de communes de pays de Redon se réunit environ une fois par trimestre afin d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences intrafamiliales.

Depuis plusieurs mois, il émerge la volonté des professionnels associés à ce groupe de faire du lien avec celui du pays de Vallons de Vilaine pour mutualiser les réflexions et projets de formation retenus.

En effet, à la suite du projet du 5 octobre 2018, qui avait permis la mise en place d'une conférence débat animée par Karen SADLIER sur « *les violences dans le couple et les répercussions sur les enfants* », des perspectives en sont ressorties pour une nouvelle action. Il est donc envisagé pour 2020, une formation pratique à l'accompagnement à la parentalité avec une volonté de bénéficier d'une formation avec des outils concrets d'intervention auprès des publics.

c) La participation au CISPD

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a pour objet d'éviter de multiplier les instances de prévention.

Depuis la création du poste d'ISG en octobre 2018, l'Asfad a été associée avec l'ISG au groupe de travail.

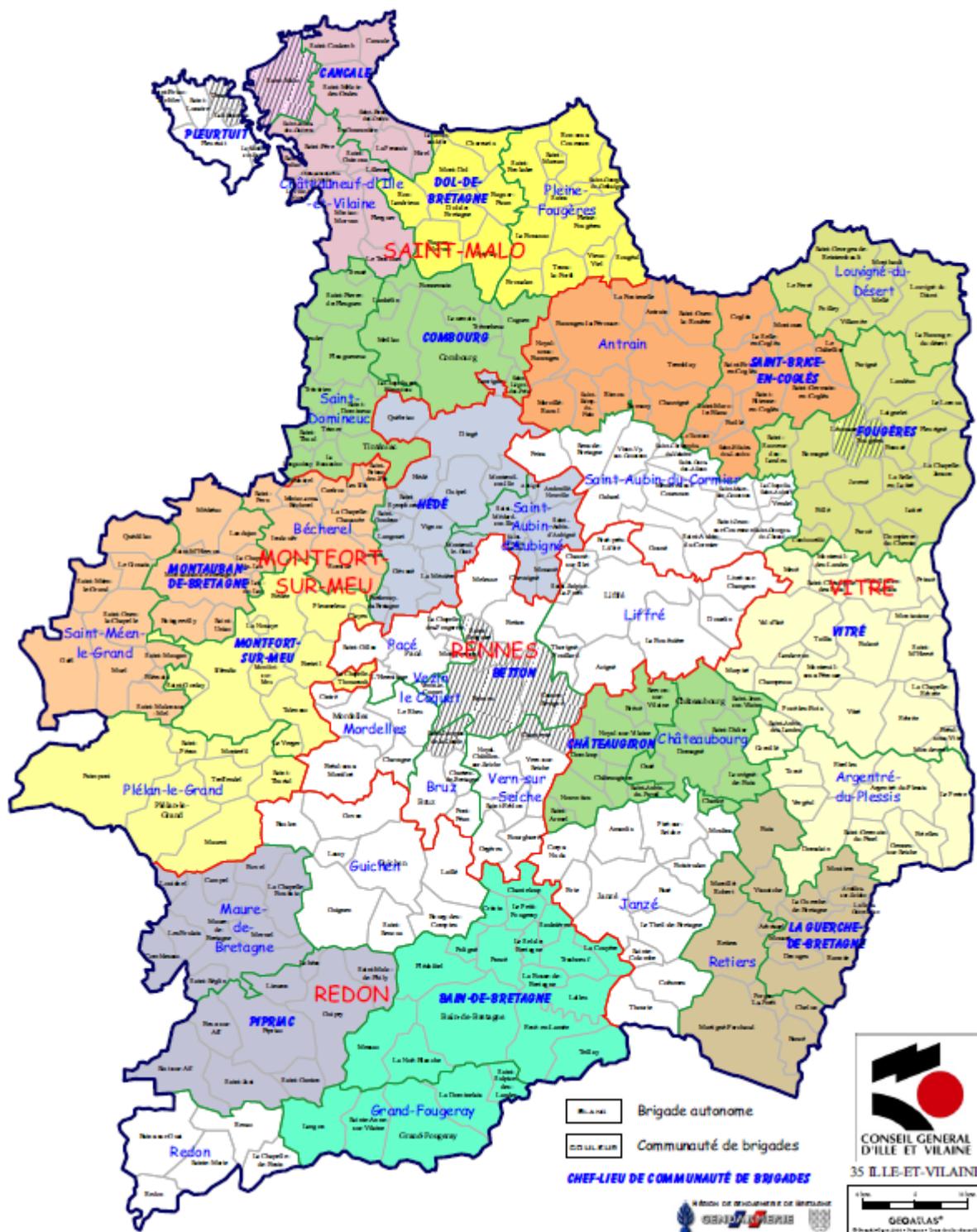
ANNEXES

1) CARTE DES BRIGADES

2) CARTE DE VISITE DE L'ISG

3) FICHE DE SAISINE ISG

COMMUNAUTÉS DE BRIGADES



ANNEXE 2



Madame Emilie DA SILVA COSTA

Intervenante Sociale en Gendarmerie

Brigade Autonome de Redon

6 Rue de la Riaudaie – 35600 REDON

☎ Ligne directe ☎☎02.99.72.58.49 / 06.43.20.68.36

@ emilie.da-silva-costa@Gendarmerie.interieur.gouv.fr

Permanences à la Brigade de Redon :

Lundi : 14h-17h30 Mercredi : 9h-17h30 Vendredi : 8h-12h

ASFAD

146 D Rue de Lorient – 35044 RENNES CEDEX ☎☎02 99 59 60 01

ANNEXE 3

**FICHE DE SAISINE
DE L'INTERVENANT SOCIAL GENDARMERIE**

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Informations à destination exclusive de l'ISG communiquées dans le cadre d'une situation de détresse sociale identifiée

- Cette fiche ne se substitue pas à l'ouverture d'une enquête judiciaire en cas d'infraction -

ORIGINE DE L'ALERTE

Militaire ou unité à l'origine de l'alerte :
BTA REDON

Date, heure et lieu des faits ou intervention :

PERSONNE(S) CONCERNÉE(S)

IDENTITE DE LA PERSONNE VICTIME

Sexe	Nom	Prénom	
Situation de famille	Divorcée	Validité état-civil	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays	INSEE
Adresse	Commune résidence et Code Postal	Pays	INSEE
N° de téléphone	N° tph portable	Profession	Nationalité
e-m@il			Fax

IDENTITE DE LA PERSONNE MIS(E) EN CAUSE

Sexe	Nom	Prénom	
Situation de famille		Validité état-civil	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays	INSEE
Adresse	Commune résidence et Code Postal	Pays	INSEE
N° de téléphone	N° tph portable	Profession	Nationalité
e-m@il			Fax

SITUATION